St Jean de Védas, le 17/05/2020

50, rue Théophraste Renaudot
Résidence Parc Saint Jean, Bât. 1 RdC
34450 St Jean de Védas
Tel : 04 67 02 88 61
Mail : comitebridgelr@wanadoo.fr

Compte-rendu réunion Conseil Régional en visioconférence du 06 05 2020

Assistaient à la visioconférence 17h30/19h35 : Présidente : Josée Mazas, Vice-président responsable compétitions : Thibault Delmas-Sirven, Vice-président responsable Communication et Développement : Jean Charles Olivan, Secrétaire général : Frank Subecz, Secrétaire générale adjointe : Claudette Caussignac, Trésorier : Luc Pannetier, Trésorière adjointe : Corine Bonnet, Membres : Charles Bédier, Jean-François Jullien, Annick Le Bervet, Jean-Jacques Rouviere, Antoine Stivala.

La date d'une visioconférence pour traiter les demandes de soutien de clubs en difficulté avait été fixée au 28 avril 2020 à 14 h 30 lors de la réunion en visioconférence du 14 avril 2020.
En raison de l'organisation des tournois quotidiens sur BBO et du manque de retour d'informations de certains clubs, la décision a été prise par mail le 25 avril 2020 de décaler cette réunion au mercredi 6 mai 2020 à 17 h 30.

Le déroulement ci-dessous a été proposé par mail pour cette réunion :

Ouverture par la Présidente José Mazas.

1 – Intervention du comité pour les clubs en difficulté

a) Le point sur les tournois BBO et décision ou non de la répartition des futures recettes BBO entre les clubs et le fonds de solidarité.

b) Décision des premières règles d'intervention du comité pour les clubs en difficulté.

2 - Questions diverses :

Information sur la commission communication.

Josée Mazas ouvre la séance en parlant de la conversation qu'elle a eue le matin même avec Patrick Bogacki, Président de la FFB. Il y a 2 principales informations :
→ les retombées BBO au niveau des organisateurs de tournoi en ligne devraient être de 45 % au lieu des 40 % prévus actuellement.
→ nous toucherons mensuellement ces retombées de la part de la FFB.

1 a) Le point sur les tournois BBO et décision ou non de la répartition des futures recettes BBO entre les clubs et le fonds de solidarité

Il est rappelé qu'un vote a déjà eu lieu par mail le 19 avril 2020 concernant les retombées générées par les licenciés des clubs en difficulté du Languedoc-Roussillon qui participent aux tournois de solidarité organisés par le comité sur BBO :

« Pour un club en difficulté dont le dossier aura été déposé puis validé par le comité, le comité versera 100 % des participations que nous recevrons de la FFB au titre des licenciés de ce club qui auront participé aux tournois BBO du comité »

L'objectif d'une prise de décision rapide était de pouvoir inciter les Présidents de club en difficulté à mobiliser leurs licenciés chaque jour pour les tournois solidaires mis en place.

Il est aussi précisé que les retombées générées par les licenciés hors du Languedoc-Roussillon seront reversées intégralement au fonds de solidarité du LR.

Reste à régler la répartition des recettes générées par les licenciés des clubs qui ne sont pas en grande difficulté. Une part ira au fonds de solidarité, une autre à leur club, mais dans quelle proportion ?

Il est proposé que chacun donne son avis à tour de rôle :

Claudette Caussignac : propose une répartition de 50 %/50 % entre le fonds de solidarité et les clubs. Certains licenciés participent à nos tournois solidaires pour que leur club ait des retombées financières, il faut les respecter.

Antoine Stivala : propose de donner 100 % au fonds de solidarité pour les clubs en difficulté.

Jean-Jacques Rouvière : propose de donner 100 % au fonds pour les clubs en difficulté et, si on ne décide pas 100 %, demande de proposer à ces clubs de reverser leur part au fonds de solidarité.

Jean Charles Olivan : propose une répartition de 60 %/40 % entre le fonds de solidarité et les clubs et comme Jean-Jacques, demande de proposer aux clubs qui le souhaitent de reverser leur part au fonds de solidarité.

Annick Le Bervet : propose de donner 100 % au fonds pour les clubs en difficulté. Si on fait tout ce travail, c'est pour aider les clubs en difficulté.

Josée Mazas : elle serait plutôt pour une répartition de 50 %/50 % comme Claudette. Mais elle se demande toutefois si on ne devrait pas différer notre décision, car on ne sait pas ce qui va arriver dans les mois à venir. Certains autres clubs qui ont des salariés vont peut-être aussi avoir des difficultés si le chômage partiel n'est plus pris en charge et si la reprise dans les clubs se fait lentement.

Charles Bédier : précise que ce n'est pas parce qu'un club n'a pas demandé de soutien financier au comité qu'il n'a pas actuellement des charges fixes et des difficultés. C'est le cas de son club. Il propose donc une répartition de 50 %/50 % entre le fonds de solidarité et les clubs.

Thibault Delmas-Sirven : rappelle qu'on a écrit que les clubs toucheraient une partie de ces retombées BBO et propose une répartition de 70 %/30 % entre le fonds de solidarité et les clubs.

Luc Pannetier : insiste sur le fait qu'on s'est engagé à reverser une part aux clubs et qu'on ne peut pas ne rien prévoir pour eux. Il propose une répartition de 60 %/40 % voire 70 %/30 % entre le fonds de solidarité et les clubs, et d'inciter ces derniers à reverser leurs parts respectives au fonds de solidarité s'ils le souhaitent.

Jean-François Jullien : aurait souhaité 100 % pour le fonds, mais, comme on s'est effectivement engagé, il propose une répartition de 70 %/30 % entre le fonds de solidarité et les clubs. Il est aussi pour leur proposer de reverser au fonds de solidarité s'ils le souhaitent.

Corine Bonnet : propose une répartition de 60 %/40 % entre le fonds de solidarité et les clubs.

Frank Subecz : propose une répartition de 75 %/25 % entre le fonds de solidarité et les clubs.

Frank Subecz propose de faire la moyenne de toutes les propositions faites (*le résultat donne 71,25 pour le fonds de solidarité*). Une répartition de 70 % pour le fonds de solidarité et de 30 % pour les clubs est donc soumise au vote.

Décisions : → les retombées générées par les licenciés des clubs en difficulté du Languedoc-Roussillon qui participent aux tournois de solidarité organisés par le comité sur BBO seront reversées intégralement à ces clubs.
Cette décision a été votée par 12 voix « Pour » le 19 avril 2020 par retour mail et confirmée ce jour.

→ les retombées générées par les licenciés des autres clubs du Languedoc-Roussillon qui participent aux tournois de solidarité organisés par le comité sur BBO seront réparties de la manière suivante : 70 % au fonds de solidarité du Languedoc-Roussillon et 30 % aux clubs.
Cette décision a été votée par 10 voix « Pour » et 2 abstentions de Josée Mazas et de Claudette Caussignac.

→ Enfin les retombées générées par les licenciés hors du Languedoc-Roussillon seront reversées intégralement au fonds de solidarité du Languedoc-Roussillon.

1 b) Décision des premières règles d'intervention du comité pour les clubs en difficulté.

Luc Pannetier prend la parole pour préciser qu'il a fait un tableau avec la majorité des éléments recueillis, ce qui n'a pas été simple, car tous les dossiers étaient différents. Il précise qu'il a fait 2 lignes de proposition dans le tableau fourni : une sur la base de 2 loyers secs et 1 sur la base de 2 loyers + charges. Le débat est ouvert sur ces bases ou sur d'autres.

Josée Mazas informe qu'elle a aussi posé la question à Patrick Bogacki de savoir comment la FFB allait intervenir avec son fonds de solidarité national auprès des clubs en difficulté. Ils vont se baser sur les loyers et sur les salariés et vont exiger des clubs qu'ils justifient le refus du propriétaire de baisser les loyers. Ils passeront à priori par les comités pour connaître les clubs en difficulté et donc des clubs du Languedoc-Roussillon pourront certainement bénéficier d'une aide de ce fonds national.

Il est à nouveau validé que chacun donne son avis à tour de rôle, en insistant sur le fait qu'on recherche une première intervention à mettre en place (*il y a eu un premier tour ou chacun a donné son avis et un autre où chacun a donné l'action immédiate qu'il souhaite que le comité fasse → pour des raisons de présentation, cette action sera indiquée entre parenthèses à la fin de chaque intervention*) :

Claudette Caussignac : précise que 5 membres du Bureau du comité ont un rôle important dans leurs clubs respectifs. Il est donc très important que nous soyons impartiaux, transparents dans notre choix de soutien et irréprochables dans les décisions que nous allons prendre. Ce qui est incontestable, c'est le loyer sec. Elle propose, jusqu'à la réouverture des clubs, de prendre en charge 50% du loyer sec mensuel de ces clubs (<u>action immédiate</u> : versement équivalent à 1 mois de loyer correspondant à 50% d'avril/mai et est contre la prise en compte des charges).

Jean-Jacques Rouvière : trouve, dans un premier temps, que la proposition faite sur le document de 2 mois de loyer avec les charges justifiées est une bonne base. Il faudra voir après en fonction de l'évolution de la situation (<u>action immédiate</u> : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges).

Jean Charles Olivan : est partant pour la proposition de Luc de 2 mois de loyers avec les charges justifiées, mais seulement avec certaines charges : foncier, locaux, ordures ménagères et hors eau ou EDF. Et on verra après en fonction de ce qui se passe (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges définies).

Annick Le Bervet : l'exposé de Claudette l'amène à réfléchir. Les clubs ont quasiment tous une trésorerie pour tenir un certain nombre de mois et ils ne réouvriront certainement pas avant septembre ou octobre. C'est une bonne idée de donner quelque chose tous les mois comme la moitié du loyer. Les clubs auront en plus les retombées des tournois de solidarité et on pourra toujours aviser en cas de problème pour un club (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges).

Charles Bédier : on ne doit pas se substituer aux assurances pertes d'exploitation des clubs et on doit limiter notre soutien. Trouve que la proposition de Luc de 1 loyer par mois est bonne (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges).

Josée Mazas : ce qu'a dit Claudette lui paraît très bien → intervention in fine à 50 % du loyer mensuel sec. Pour ce qui concerne le 1er envoi d'argent immédiatement, ça doit être détaché et c'est différent. Il faudrait aussi peut-être attendre l'aide que pourrait verser la FFB ainsi que les renseignements concernant les salariés. Tout ceci doit être un principe de travail au départ qui pourra être revu en fonctions de l'évolution de la situation (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer secs).

Thibault Delmas-Sirven : rejoint la proposition de Luc du versement de 2 mois de loyers avec charges dans un premier temps, sans les consommables comme l'eau et EDF. Le retour dans les clubs en septembre-octobre va être difficile et il faudra adapter notre aide en fonction.

Luc Pannetier : précise qu'il est là comme élu du comité et pas comme représentant de son club. Par contre, il s'inquiète pour le club de Millau. Il propose, dans un premier temps, de prendre un montant de 2 mois de loyer avec charges. Il n'est pas question de faire ça pour tous les mois. Il y a des clubs qui ont besoin de trésorerie maintenant et il faut faire un geste, car nous avons écrit que nous allions les aider. Prendre uniquement le loyer et les charges justifiables est équitable, car tous les clubs en ont. On pourra ajuster notre intervention plus tard en fonction de l'évolution de la situation et de la situation de chaque club (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges).

Jean-François Jullien : précise qu'il ne s'est pas occupé de ce dossier pour son club et a laissé ça à sa Présidente et son trésorier. Il pense que ce dossier a mal été compris, mal lu et mal rendu. Il a donc communiqué les chiffres du tableau préparatoire de la réunion du comité concernant La Bridgerie, et que ceux-là, à sa Présidente et son trésorier pour qu'ils essayent d'expliquer à nouveau la vraie situation de la Bridgerie. On ne peut pas travailler et discuter sur des chiffres qui sont faux. La Présidente et le trésorier de la Bridgerie ne manqueront pas de communiquer à l'extérieur si ces chiffres restent toujours faux dans le tableau préparatoire. Il trouve très bonne la proposition qui est faite du versement de 2 loyers. Il fait une intervention pour que la secrétaire du comité soit mise au chômage partiel et Thibault lui confirme que c'est déjà fait (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges).

Antoine Stivala : précise que le chômage partiel sera maintenu jusqu'à fin juin 2020. Si on donne une aide aux clubs, est ce que la FFB en tiendra compte quand il s'agira de verser une aide du fonds de solidarité national ? Si oui, ne faudrait-il pas attendre et demander en premier l'aide à la FFB. Pour le reste, il est pour 2 mois de loyer avec charges et d'aider ponctuellement après un club pour lequel

cela ne serait pas suffisant (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer tout de suite et versement pour les charges après avoir eu les justificatifs).

Corine Bonnet : remercie Luc pour son travail de synthèse et trouve, comme Antoine, que c'est important de savoir ce que la FFB fera si les clubs ont déjà été aidés localement. Il faudrait demander l'aide de la FFB en premier (Annick intervient aussi dans ce sens). Elle est d'accord pour verser 2 mois nets après l'aide de la FFB et de donner aussi les charges sur justificatifs (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer nets après l'aide de la FFB + charges justifiées).

Frank Subecz : est d'accord pour le versement de 2 mois de loyer avec les charges justifiées. Il précise aussi qu'il est d'accord avec le principe énoncé par Claudette d'intervenir en partenariat avec le club et de ne pas prendre toutes les pertes à hauteur de 100 % sur la durée. Il rappelle l'importance de demander les justificatifs des loyers et des charges à tout le monde pour éviter tout problème (action immédiate : versement équivalent à 2 mois de loyer + charges avec la nécessité des justificatifs).

Un débat s'instaure sur le fonds de solidarité national et ses modalités et sur le fait que tous les membres du comité sont là pour l'intérêt général et non pour défendre l'intérêt particulier de leur propre club.

Claudette Caussignac intervient à nouveau pour dire qu'elle est contre le versement de 2 mois de loyer tout de suite parce ce n'est pas bon du tout pour demander une aide à la FFB. Il est aussi rappelé par Frank Subecz que l'aide qu'on se propose de verser immédiatement est indépendante du montant total de notre intervention dont on pourra définir les modalités définitives plus tard. Un tour de table est à nouveau fait pour que chacun dise ce qu'il valide comme aide immédiate (cf texte entre parenthèses ci-dessus).
Lors de ce 2ème tour de table, 2 points essentiels ressortent : le fait de demander impérativement des justificatifs avant d'effectuer un versement et la définition précise des charges locatives prise en compte : impôts locaux, impôts fonciers et taxes ordures ménagères.

Suite à tous ces débats, une proposition se dessine finalement et est soumise au vote.

Décisions : versement, suite à la fourniture de tous les justificatifs nécessaires, d'une subvention équivalente à 2 mois de loyer + charges locatives réduites à la part mensuelle des impôts locaux, fonciers et de la taxe sur les ordures ménagères pour 8 des clubs en difficulté. Pour ce qui concerne le 9ème, au regard de sa trésorerie, il ne bénéficiera que du reversement à 100 % des retombées BBO.
Cette décision a été votée par 11 voix « Pour » et 1 vote « Contre » de Claudette Caussignac.

Les versements seront effectués à un club dès que nous aurons la totalité de ses justificatifs (et la demande est faite à nouveau d'être très stricts sur les charges qui sont rappelées comme étant les impôts locaux, fonciers et ordures ménagères), sachant qu'il faut aussi communiquer autour de tout cela. Frank Subecz est chargé de préparer les contenus de communication sur ce sujet.

1 Questions diverses :

Information sur la commission communication.

Il avait été décidé, lors de la dernière réunion, que Jean Charles Olivan, Vice-président responsable Communication et Développement, et Corinne Bonnet, Présidente de la commission communication, devaient proposer une liste de membres pour la commission communication. Plusieurs personnes ont été contactées et ont accepté de travailler dans cette commission : Régine Vansumsen (BC de

Saint-Cyprien), Charles Bédier (BC Alès Cévennes), Michel Dreux (BC Evasion). Adrien Spangaro a, quant à lui, décliné la proposition pour des raisons professionnelles.

Josée Mazas intervient pour dire que Jean-Jacques Rouvière (BC Mende) voulait aussi en faire partie.

Le conseil régional valide les 4 membres proposés pour la commission communication : Régine Vansumsen, Charles Bédier, Michel Dreux et Jean-Jacques Rouvière.

Jean Charles Olivan précise que l'objectif de cette commission communication sera de mettre en place des objectifs, d'essayer de les atteindre et de les évaluer.

Arrêt des versements Funbridge aux clubs

Une autre question diverse est soulevée par Claudette Caussignac : à la lecture du compte-rendu d'une réunion de la FFB du 13 mars 2020, on peut lire que la FFB et Funbridge ont mis en place un nouvel accord entre eux dans lequel le reversement annuel aux clubs n'est plus prévu. Elle demande si nous pouvons communiquer sur cette information.

Le conseil régional décide de communiquer cette information aux Présidents de clubs.

La date du 24 juin 2020 est réservée pour une prochaine réunion (fixée après le conseil fédéral des 18/19 juin 2020). Les modalités pratiques en seront fixées plus tard.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19 h 35.

La Présidente	Le Secrétaire général
Josée Mazas	Frank Subecz